Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200054864-20251218-D140_12_2025-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	25	26

Vote
A la majorité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 15 Décembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2025.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, AUBEUX Céline, BILY Vanessa, BOISNARD Aurélie, DIVET Marcel, DJOKO-KOUAM Moïse, FERRIER Marie-Josèphe, FEVRIER Amélie, FOUGERAY Jacqueline, GENDROT Jean-Marc, GUILLONNET Madeleine, HERAULT Chantal, LEDEDENTE Sébastien, LEPOGAM Philippe, LERAY Michel, MALDONADO Jean-Marc, MARCHAND Régis, MAUNY Odile, MENOUX Serge, MOLLIERE David, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, SOREL Bernadette, VOLAND Christian,

Excusé(s) ayant donné procuration : BOUCHARD Emilie à Mme FEVRIER Amélie, FOUREL Céline à M. BEAUJOUAN Thierry,

Absent(s) : DUPONT Lucie, GICQUEL Jérôme, GUILLOT Sandrine, JUDAIS Maxime, MERCIER Gaëlle, OUVRARD Vincent,

A été nommé(e) secrétaire : Mme PLANCHENAULT Thérèse

140_12_2025 – Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 au contrat OPC dans le cadre du suivi des travaux de construction d'un cinéma-espace culturel

Dans le cadre des travaux du Cinéma, un marché a été attribué à l'entreprise Builders and Partners en ce qui concerne la mission OPC : Ordonnancement, pilotage et coordination à hauteur de 22 900€HT.
Plus précisément cette mission consiste à :

- *Analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, de déterminer leurs enchaînements ainsi que leur chemin critique par des documents graphiques ;*
- *Harmoniser dans le temps et dans l'espace les actions des différents intervenants au stade des travaux ;*
- *Au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis dans les marchés publics de travaux, de mettre en application les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.*

Ce marché est composé de 3 phases : Préparation de chantier, Travaux et Réception et levées des réserves. La phase travaux prévue lors de la consultation était indiquée à 12 mois.

L'entreprise a demandé à la Commune une revalorisation contractuelle pour mener à bien ses missions jusqu'au terme du chantier. En effet le chiffrage initial de leur intervention sur 12

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 17/12/2025
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200054864-20251218-D140_12_2025-DE

mois aurait conduit à une fin d'intervention en novembre 2025 (début d'intervention à compter de fin novembre 2024 à partir de la 1ère réunion de démarrage avec les entreprises de travaux).

Selon le planning actualisé menant à une réception en avril 2026, une prolongation de leur mission de 5 mois moyennant une revalorisation de 10 000€HTest demandée.
Cette phase terminale est la plus chronophage en terme de suivi (plus d'entreprises sur le chantier et phase de réception à gérer), cette revalorisation inclus un forfait valorisant les prestations d'exécutions faite bien en amont de la 1ère réunion de novembre 2024 et des temps de recalage des plannings effectués en cours de chantier en lien avec des changements de méthodes sur la terre crue (pisé à bauge) et la suspension de démarrage des travaux en début d'année 2025 causé par les intempéries notamment.

L'avenant de 10 000€ porte le marché à 32 900€HT soit +43.7%.
Pour mémoire la mission OPC qui aurait pu être retenue au sein de l'équipe de MOE se chiffrait à 50 200€HT et aurait été de 55 077€HT après revalorisation de l'enveloppe des travaux.

Il est proposé au conseil municipal :

- *D'approuver l'avenant n°1 au marché OPC dans le cadre des travaux de construction du cinéma-espace culturel pour un montant de 10 000.00 €HT*
- *De prévoir les crédits nécessaires au budget de la ville*
- *D'autoriser le maire à signer l'avenant et tout acte s'y rapportant*

Le conseil municipal est invité à délibérer

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Considérant l'intérêt que présente la continuité de la mission OPC dans le cadre de la construction du bâtiment,

Le conseil municipal,
Sur rapport de M. GENDROT, Adjoint au maire délégué aux bâtiments,
Après en avoir délibéré,

Approuve l'avenant n°1 au marché OPC dans le cadre du suivi des travaux de construction du cinéma-espace culturel pour un montant de 10 000.00€HT

Inscrit les crédits nécessaires au budget de la ville

Autorise le maire à signer l'avenant et tout acte s'y rapportant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2025
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN